

Compte-rendu réunion APE du 9 février 2010.

Etaient présents :

Melle SAUVAGE : Directrice de l'école
Frédéric LEBLOND : Président
Annick LEMOINE : Trésorière
Jean jacques ALBONESY : Trésorier-adjoint
Béatrice Raulin : Secrétaire
Et 5 parents d'élèves.

1) Site internet :

Annick Lemoine va se mettre en rapport avec hubert drieu-peignot .

2) Journée portes ouvertes à l' EPMTTH le 20 mars 2010 :

On a besoin de réimprimer des cartes de membres ; Madame HERRY se propose de nous en préparer un lot. Il convient de lui adresser un fichier par mail.

Afin de préparer liste de questions concernant l'alternance, on peut voir avec le site de l'école rubrique « foire aux questions ».

La bourse aux vêtements ne pourra plus s'organiser comme les années précédentes ; formule lourde en moyen humain et en investissement temps pour un résultat qui fait beaucoup de déçus parmi les acheteurs venus pour rien.

Aussi, il a été décidé que les vendeurs et acheteurs seraient mis en relation par le biais de l'APE. Ils devront envoyer un mail via notre site.

Afin d'informer de cette nouvelle organisation, un encart sera mis dans le journal de l'école ainsi que sur le site de l' EPMTTH et de l' APE .

3) Les examens :

Pour le calendrier des examens , il faut se connecter au site du SIEC (service interacadémique des examens et concours) : www.siec.education.fr rubrique « votre examen ».

Le lien est aussi inscrit sur le site de l' EPMTTH .

N.B : Les BTM Pâtisserie et chocolaterie ont l'examen en septembre. Aussi, pour être en règle avec la législation du travail, les futurs contrats devront commencer au 1er octobre.

4) Où trouver des annales de sujet d'examen ? :

Vous pouvez vous rendre sur le site du SIEC rubrique « annales » (gratuit) .

Les élèves peuvent aussi demander photocopies des sujets auprès de la bibliothèque de l'école (payant) .

5) Questions diverses des parents :

La directrice rappelle que malgré ce temps hivernal, les élèves doivent rentrer dans l'établissement avec l'uniforme de l'école. Les surveillants contrôlent.

Les cours du samedi sont maintenus jusqu'à la fin de l'année mais seront supprimés l'an prochain.

Rappel : ne pas oublier de remplir le tableau des horaires sur le carnet de formation et de le faire signer par l'employeur. Nécessaire en cas d'abus sur nombre d'heures de travail.

Les élèves de BEP pâtisserie qui n'auraient pas leur examen peuvent passer uniquement un CAP pâtisserie soit en candidat libre soit en apprentissage.